

COMMUNE DE ST MALON SUR MEL

14 rue St Jean des Landes – 35750 SAINT MALON SUR MEL

Tél. : 02.99.07.57.22

Email : mairie.st.malon.sur.mel@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 27/02/2019

Reçu en préfecture le 27/02/2019

Affiché le

ID : 035-213502909-20190222-D_20190222_10-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FÉVRIER 2019

Date de convocation : 8 février 2019

Conseillers en exercice: 14

Votants : 13

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-deux février, à vingt heures trente minutes,

Présents : 10

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Gilles LE METAYER, Maire.

Étaient présents : M. André DELAROCHE, M. Joël LORAND, Mme Brigitte PIERRARD, adjoints.

Et les conseillers suivants : Mme Marie-France AQUET, M. Pierre BASTARDIE, M. Bernard DAUGAN, M. Hervé DREUSLIN, Mme Sonia HUBY, Mme Isabelle LE GOUEVEC.

Assistait également à la réunion, Mme Angélique LÉVEILLÉ, secrétaire de mairie.

Absents : M. Aurélien GENAITAY, Mme Erell LISSILLOUR, M. Bruno LESAIGE, M. Fabien ZETTEL.

Procuration : Erell LISSILLOUR à Joël LORAND, Fabien ZETTEL à Marie-France AQUET.

Secrétaire de séance : Mme Sonia HUBY.

2019-02-22/10 – GESTION DU MUSÉE DE LA FORGE ET DÉLÉGATION TOURISTIQUE INTERCOMMUNAUTAIRE

Monsieur Le Maire expose la situation suivante :

Monsieur le Maire rappelle que les compétences touristiques appartiennent à la communauté de commune Saint-Méen Montauban. A cet égard, elle a la compétence et la gestion du musée de la forge à travers l'office du tourisme. Jusqu'à ce jour ce musée appartient à la commune de Saint Malon Sur Mel. Afin de faciliter, à la communauté de commune Saint-Méen Montauban, d'exercer pleinement sa compétence touristique sur le musée de la forge, Monsieur le Maire propose au conseil municipal le choix suivant :

- Soit faire donation du musée de la forge à la communauté de commune Saint-Méen Montauban,
- Soit contracter un bail emphytéotique avec la communauté de commune Saint-Méen Montauban, ce qui permettrait à la commune de rester propriétaire du bâti.

APRES avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à la majorité :

- VALIDE la mise en place d'un bail emphytéotique du musée de la forge à la communauté de commune Saint-Méen Montauban
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Vote :

Pour une donation : 2 voix

Pour un bail emphytéotique : 9 voix

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gilles Le Métayer

